

Histoire de la Foire de mai à Metz

1^{ère} partie : 1770 - 1833

Anciennement, la foire de mai durait trois jours et se tenait sur *la place du Champ-à-Seille et les arcades en dépendantes*. En 1730, cette place étant entièrement occupée par les matériaux qui doivent servir à la construction du nouveau Corps de Casernes que la piété de Monseigneur¹ y fait élever, la foire fut déplacée sur la partie du terrain de l'Esplanade² qui conduit à la porte Serpenoise, où les marchands tant étrangers³ qu'autres, pourront y établir et y faire construire des baraques sur les places accordées gratuitement et selon les alignements réglés, pour y exposer, vendre et débiter leurs marchandises. L'année suivante, pour que la foire devienne plus considérable et plus avantageuse au public par le concours d'un grand nombre de marchands étrangers, sa durée fut portée à six jours⁴. En 1739, afin de venir en aide à la population du nouveau quartier de la *Ville Neuve* (double couronne de Moselle, actuellement quartier St-Simon - place de France), la foire fut établie à cet endroit, mais peu fréquentée à cause de son éloignement, elle revint à l'Esplanade deux ans plus tard. En 1762, le marquis d'Armentières, alors commandant de la cité, ayant fait planter deux allées d'arbres sur l'Esplanade, il fut nécessaire de déterminer un autre emplacement pour y tenir la foire. Elle fut alors habituellement établie sur la *place des Spectacles* (le jardin d'Amour et les actuelles places de la Comédie et de la Préfecture). En 1782, sa durée fut portée à quinze jours et son ouverture toujours au 1^{er} mai. Deux ans plus tard, une seconde foire fut instituée : la foire de Saint-Louis. Elle commençait le 25 août et se terminait le 10 septembre⁵.

La Révolution n'entrava en rien le déroulement de ces deux foires⁶, mais, en août 1792, alors que les charpentiers avaient déjà construit la plupart des baraques destinées à abriter les marchands, ils eurent l'ordre de stopper les travaux et de démolir les constructions, la foire de Saint-Louis étant annulée. Le nord de la Lorraine était envahi par les Autrichiens qui marchaient sur Paris afin de rétablir le roi. Ils furent stoppés à Valmy le 20 septembre par les troupes de Kellermann et Dumouriez. Le lendemain, la royauté était abolie, et le 22 septembre 1792 devenait le 1^{er} Vendémiaire de l'an 1^{er} de la République.

¹ Il s'agit de Henry-Charles du Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz de 1697 à 1732. Les militaires dont la ville regorgeait logeaient chez l'habitant, et touché par les doléances de ses diocésains, il entreprit à ses frais la construction de la caserne qui portera son nom. Les travaux s'étalèrent de 1726 à 1731 (*L'Austrasie*, 1857).

² L'art des fortifications prescrivait qu'entre la ville et sa citadelle devait se trouver un terrain vague afin que les attaquants reçoivent le feu de celle-ci sans pouvoir se mettre à l'abri derrière aucune construction, et que les rues aboutissant devant la citadelle soient même exposées à l'action du canon. Ce terrain vague s'appelait "esplanade", mot dérivé du verbe espagnol *esplanar* qui signifie aplanir.

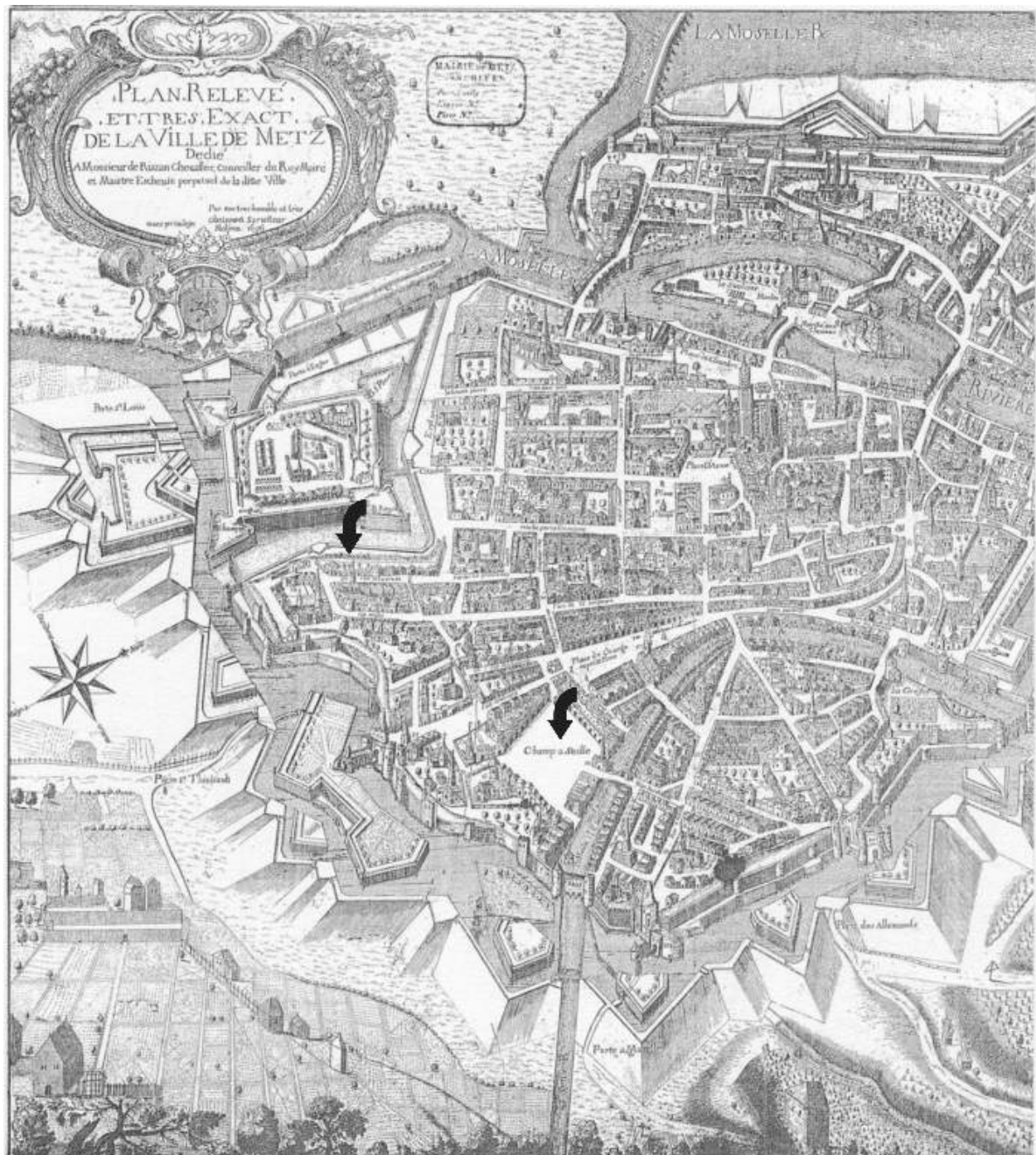
La citadelle de Metz, construite sous les ordres du maréchal de Vieilleville, fut achevée en 1562. L'on peut donc désigner cette année comme date de naissance de notre Esplanade. Deux cents ans plus tard, les défenses de la citadelle vers la ville n'ayant plus leur utilité, l'Esplanade est garnie de deux allées d'arbres. A la fin du même siècle, la démolition des deux fronts de la citadelle côté ville est décidée. Les travaux sont terminés en 1802 et l'emplacement dégagé permet l'agrandissement de l'Esplanade et la création de la place Royale (du nom du bastion de la Citadelle). Ces réalisations seront achevées une quinzaine d'années plus tard.

³ C'est-à-dire les marchands non de la cité de Metz.

⁴ Les marchands étrangers eurent ces trois jours supplémentaires décomptés sur le nombre de jours qu'il leur était permis de vendre en ville durant le cours de l'année.

⁵ Pour ce rapide historique : Archives municipales de Metz, cote HH 179, 180, 181. Voir aussi les *Annales de BALTUS* (1724-1756), par l'abbé PAULUS, Metz, 1904, page 73.

⁶ Avec cependant une incertitude pour les foires de 1791 (aucun document d'archive) et mai 1792 (l'ordonnance à son sujet existe, mais il n'y a aucun autre document administratif ou comptable).



Les emplacements de la foire de mai

Extrait du plan de Metz de Molina, 1696 (B.-M. Metz)

Place du Champ à Seille : place Coislin

Partie du terrain de l'Esplanade qui conduit à la porte Serpenoise : avenue Serpenoise

A noter que la première porte Serpenoise fut détruite lors de la construction de la Citadelle. Elle ne sera rétablie qu'au milieu du XIX^{ème} siècle avec l'avènement du chemin de fer. L'expression « *qui conduit à la porte Serpenoise* » utilisée habituellement dans les ordonnances de l'époque permet, à mon avis, de différencier les deux parties nord et est de l'Esplanade.

En Floréal dudit an I (fin avril-mai 1793), la foire n'eut pas lieu *à cause de la rareté des comestibles* ; en l'an II, non plus, *parce que presque toutes les relations avaient cessé* ; et en l'an III et IV, aussi, *à cause de la dépréciation du papier monnaie*.

Il est inutile de préciser que les foires d'août subirent le même sort...

En nivôse de l'an IV (décembre 1796), *considérant que toutes ces causes ont enfin pris un terme*, il fut décidé par l'Administration municipale que la prochaine foire de Floréal (mai 1797) pouvait être établie. L'autorisation du Département fut accordée et un avis fut affiché *à ce que personne n'en ignore*. Quant à la foire de Saint-Louis, elle ne fut rétablie que l'année suivante.

Comment se déroule cette première foire de mai sous la toute nouvelle République ? Peut-être faut-il revenir un instant sur les années antérieures !

Depuis plus de trois décennies, comme nous l'avons vu précédemment, la foire a toujours lieu sur la *place des Spectacles* : deux allées parallèles à la rivière comportent de part et d'autre un rang de baraques, et au delà, côté théâtre, sont installés les cabaretiers, les potiers et faïenciers, les boisseliers et les spectacles forains. Les longues rangées de baraques situées sur la place du Théâtre sont coupées en leur milieu pour permettre la formation d'un passage transversal. Chaque extrémité de rangée est pourvue de baraques nommées « baraques de tête ou de retour ».

A partir de mai 1765, le premier rang de baraques (côté rivière) est exclusivement réservé aux marchands étrangers (à la ville), le second rang est attribué aux bourgeois (à cette époque, le mot désigne les habitants de la ville), le troisième rang revient aux étrangers, et le quatrième, de nouveau aux bourgeois. Pour participer à la foire, les marchands se font inscrire au greffe de l'Hôtel de ville et après avoir *obtenu la permission d'étaler leurs marchandises à la foire* sont placés *suivant la nature de leur commerce et espèce de leurs marchandises*. Ils font alors construire, à leurs frais, leur baraque par des charpentiers de la ville. Précisons que lors du déplacement de la foire de l'Esplanade sur la *place des Spectacles*, pour ne faire *aucun trou ni dégradation dans le pavé de ladite place*, les baraques furent construites sur des châssis *mortoisés* (mortaisés).

Tout va ainsi jusqu'en 1770. En cette année, *un corps considérable de cavaliers*

doit se rassembler dans la ville pour s'y exercer sous les ordres du Sieur maréchal d'Armentières, commandant pour Sa Majesté dans la province des Trois Evêchés. Au moins 600 chevaux doivent être logés. L'insuffisance des écuries des casernes et des maisons bourgeoises ayant été reconnue, la construction provisoire d'écuries est envisagée, il faut donc acquérir les planches et bois nécessaires. Les revenus de la ville étant au plus bas, le Conseil des Trois-ordres envisage, pour s'indemniser, une fois les écuries n'ayant plus utilité, de construire les baraques de la foire de mai et d'en tirer profit en les louant par adjudication aux marchands, alors que jusqu'à présent, les emplacements ont toujours été distribués gratuitement et sans frais. Ce privilège est accordé par le Roi le 3 août. Les bois qui pourraient manquer pourront être acquis afin de parachever l'opération ; en outre, les travaux de construction et de démolition des baraques devront être mis en adjudication au *rabais* (au moins disant). Celle-ci a lieu le 17 avril 1771 et est valable pour les trois prochaines foires.

La fourniture des bois a été attribuée le 8 mars au marchand de bois François Bartélemy. Ce dernier doit livrer pour le 1^{er} avril, 8000 planches ordinaires de sapin, 972 chevrons et 80 pannes, le tout rendu *place des Spectacles*. Mais le 30 avril, après décompte des planches provenant de la démolition des écuries, environ 8500 planches supplémentaires s'avèrent nécessaires pour ériger la totalité des baraques de la foire. Ceci crée quelque

retard dans les livraisons et l'adjudicataire des constructions, le charpentier Jean Jacquot, tant pour le surcroît de travail, que pour la main-d'œuvre supplémentaire et quelques autres raisons, demandera une indemnité⁷, les baraques devant être prêtes à recevoir les marchandises trois jours avant l'ouverture de la foire fixée au 13 mai.

Et selon le privilège accordé par Sa Majesté, ces baraques auront été louées aux marchands ou à leur représentant (pour les étrangers absents) par adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur vers la mi-avril.

Comment sont constituées les baraques ? Ces baraques ont toutes mêmes profondeur (8 pieds 6 pouces = 2 m 76) et hauteur (9 pieds dans le fond et 6 pieds ½ devant). La longueur de façade est définie par une « longueur de planche ». Celle-ci est de 1 toise 5 pieds, soit environ 3, 58 m. Et selon *l'étendue de son commerce*, le marchand peut demander, lors des adjudications, une, deux ou trois longueurs de planche. Pour se faire, les baraques sont accolées et un emplacement est prévu entre elles pour installer la cloison à l'endroit voulu afin de réaliser la longueur de planche désirée.

Les marchands en possession de baraques mortaisées sont autorisés à s'en servir mais sont placés *de suite en suite* dans les endroits indiqués par le commissaire et doivent payer une quote-part par *longueur de planche*. Il est prévu que ces baraques soient rachetées au fur et à mesure des années par la ville.

Les baraques des fripiers sont bâties en *cul levé* (la gouttière est derrière) ; les faïenciers, potiers et forains se font construire leurs baraques suivant les dimensions souhaitées.

Les rangs des marchands étrangers et

bourgeois sont toujours distincts mais ces derniers ne sont plus placés par nature de commerce.

En 1774, le renouvellement du privilège de la construction des baraques a lieu à *qui plus* (au plus offrant), l'adjudicataire doit cette fois fournir les bois et planches nécessaires aux constructions. La ville se décharge de la construction mais reste toutefois maître d'œuvre. L'adjudicataire, Nicolas Godart, doit payer 490 livres par an et rachète les bois et planches entreposés au magasin de Chévremont pour la somme de 5 200 livres.

Les adjudications des emplacements sont toujours réalisées par la Ville mais au profit du charpentier qui reverse à la Caisse municipale son droit annuel.

En 1777, le privilège échoit à Louis Chambille pour un versement annuel de 620 livres.

En 1780, le nouvel adjudicataire, Jean Marc, est adjudé à 1830 livres par an pour une mise à prix de 1000 l.

Mais cette même année, un mémoire daté du 7 septembre fait état de *pratiques inévitables que mettent en usage les charpentiers qui ont affermé le privilège exclusif de la construction*. En outre, si les premières baraques du Quinconce débutent avec une adjudication de 10 livres, puis en moyenne 20 à 30, certains emplacements bien placés s'adjugent entre 50 et 100 ...

Cette année-là, la ville aura touché son dû de 1830 livres alors que le total des adjudications s'est élevé à 5 713 livres.

Aussi, en 1783, le privilège n'est pas réadjudgé et les emplacements sur lesquels doivent être construites les baraques sont distribués par tirage au sort et loués un prix fixé selon leurs situations sur le champ de foire⁸. Le marchand peut choisir le charpentier de son choix pour la construction

⁷ La construction des baraques a été adjudgée à 5 livres au cent de planches utilisées, le charpentier a touché 1265 livres et 15 sols. Quant à sa supplique, sur les 250 livres demandées, seules 120 sont accordées. Pour situer la charge de travail de construction : par exemple, en juin 1773, après la démolition des baraques, ledit Jean Jacquot remet en magasin de Chévremont 24 350 planches, sans compter les chevrons...

⁸ Pour chaque longueur de planche (prix indiqués en livres), dans le Quinconce et sur la première rangée : 12 ; deuxième et troisième rangées : 6 et 4 ; baraques de tête selon la rangée : 8 et 5. Les cabaretiers payent la longueur 12 livres. Les spectacles forains payent 6 livres la toise carrée (environ 4 m²).

de sa baraque, qui aux prévisions de la ville sera beaucoup moins onéreuse que précédemment. Et de ce fait, aussi, les déclarations faites à l'octroi par les marchands étrangers pénétrant en ville devraient être plus justes, car ces derniers, par tous les moyens, essayent de se « rattraper » sur leurs dépenses en minimisant les quantités passant à l'octroi.

Ce système de tirage au sort des emplacements⁹ semble accepté de tous les marchands, mais à la foire de Saint-Louis de 1789, deux mois après la prise de la Bastille, les marchands étrangers du premier rang *supplient* le Conseil des Trois ordres afin d'être déchargés du paiement de 12 livres par emplacement jugé trop onéreux¹⁰. Après délibération du Conseil, le prix des emplacements sera réduit au quart pour tous

les occupants de la foire¹¹. L'année suivante, à la foire de mai, les marchands (ou un certain nombre ?) refusent catégoriquement de payer le prix de l'emplacement aux huissiers chargés de l'encaissement¹². Nous sommes en l'an I de la Liberté, à quoi a servi la Révolution ?... Les anciens doivent se souvenir qu'à l'époque, avant 1771, les emplacements étaient attribués gratuitement !... La garde est appelée afin de faire respecter les recouvrements mais pour éviter *les suites d'une émeute naissante*, celle-ci est retirée. Et pour de ne pas être mis en défaut, les marchands déposent les sommes dues chez un notaire en attendant une décision du *Comité de constitution*.

En définitive, les sommes déposées seront versées à la ville en mai 1792, l'an IV de la Liberté...

Après ce petit éphéméride historique, revenons en floréal de l'an 5 (1797) !

La première foire de la toute nouvelle République est prévue du 15 au 30 floréal. La distinction entre les rangs étrangers et bourgeois a été abolie, mais comme à l'habitude, les commerçants doivent toujours s'enregistrer au secrétariat de la Municipalité et affirmer leur soumission de faire construire sur l'emplacement attribué par tirage au sort, une baraque de la longueur de planches nécessaire à l'étendue de leur commerce. Les emplacements sont gratuits, les marchands doivent simplement contribuer aux frais engendrés pour la foire *au prorata du nombre de longueur de planche occupée par chacun d'eux*.

Quels sont ces frais ? et à combien se chiffrent-ils ? Cette année, les frais se montent à 235 livres 12 sols et 6 deniers et représentent les dépenses d'impression d'affiches, de numérotage des baraques, de cordes et mèches des réverbères, de deux hottes d'huile, d'allumage et lessivage des

réverbères, de chandelles, de pose du poteau pour soutenir le réverbère du Quinconce, de bois de chauffage du corps de garde, et de collecte.

Les 122 marchands et autres forains devront payer 1 livre, 7 sols et 1 denier par longueur de planche. On est loin des 12 livres payées avant la Révolution par longueur de planche au premier rang !

Tout semble, à première vue, fonctionner à la perfection, mais c'est sans compter sur les charpentiers et une certaine catégorie de personnes qui, malgré l'interdiction stipulée par les ordonnances, *supposent des pouvoirs*¹³ et obtiennent des emplacements qu'ils peuvent revendre très cher aux marchands étrangers absents ou aux retardataires au tirage au sort. Si l'emplacement n'est pas revendu, il reste vide et nuit au coup d'œil. Afin de remédier à cet état de fait, pour les foires suivantes, en mai et août 1798, la ville exige une caution

⁹ Pour parer à toute protestation, le tirage au sort est réalisé par un enfant qui reçoit 1 livre et 4 sols.

¹⁰ Supplique adressée par une cinquantaine de marchands étrangers au Conseil des Trois ordres, le 3 septembre 1789.

¹¹ Par délibération du 7 septembre 1789.

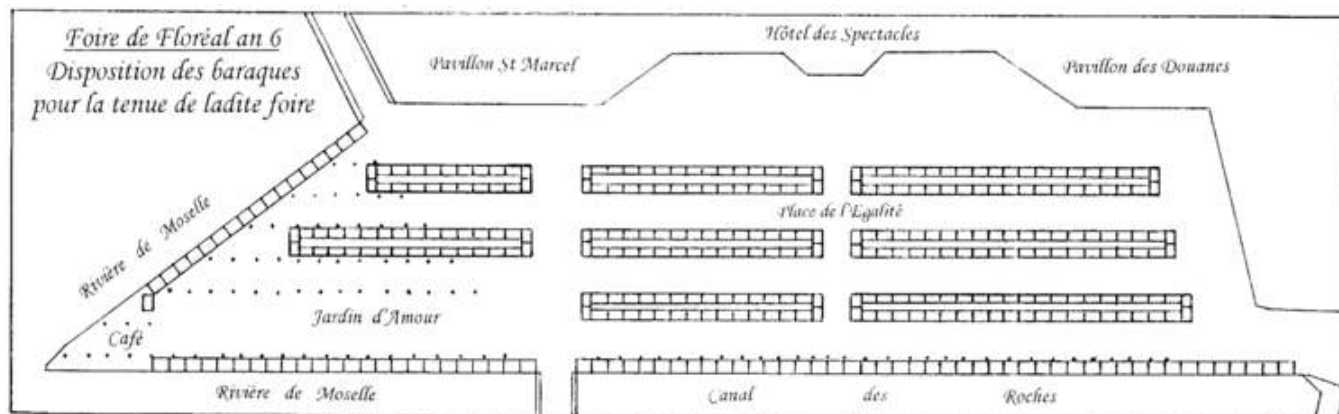
¹² Selon les ordonnances, le prix de l'emplacement doit être réglé le deuxième jour de la foire.

¹³ Avant la Révolution, l'amende, pourtant fixée à 100 livres, n'empêchait pas cette *manœuvre blâmable*.

de 12 Francs par emplacement lors de l'enregistrement au bureau de la Municipalité. Les charpentiers et *quelques intrigants spéculateurs* qui voudraient continuer « leur affaire » devront donc déboursier une somme relativement importante sans aucune garantie de remboursement total¹⁴.

Lors de la foire de mai 1799, et ceci par la loi du 11 Frimaire an VII, on en

revient comme avant la Révolution, les emplacements sont de nouveau loués (toujours au tirage au sort) : 12 Francs le premier rang, 6 Francs les second et troisième rangs, et 18 Francs pour les cabaretiers et cafetiers. Pour la foire de St-Louis, le tirage au sort est supprimé et les emplacements sont mis aux enchères. Ce mode va perdurer, il restera même en vigueur sous l'annexion allemande de 1871.



En Montgolfière au-dessus de la foire de Floréal an 6 (1798) place de la Comédie
(Archives municipales de Metz, 4F/a-30, décalque de l'original)

Laissons le XVIII^{ème} siècle se terminer et arrêtons-nous un moment sur la première foire du tout nouveau siècle naissant, soit la foire de mai 1801.

La foire¹⁵ débute le 11 floréal (an IX) et se termine le 26 du même mois, c'est-à-dire, (en vieux style) du 1^{er} mai au 16 mai

avec une interruption¹⁶ les jours de décadi et de Fête nationale.

¹⁴ Les sommes perdues faute de constructions de baraques étaient destinées à l'hospice, mais toutes les sommes cautionnées seront remboursées.

¹⁵ Les affiches orthographient indifféremment 'la foire' ou 'les foires' de mai. D'après Henry Contamine (*Metz et la Moselle de 1814 à 1870*), Nancy, 1932, le pluriel est une locution messine (p. 78).

¹⁶ Au sujet de cette interruption, bien avant la Révolution les marchands ne pouvaient pas vendre ou ouvrir boutique le dimanche. Les trois jours consécutifs d'ouverture de la foire n'incluaient donc pas un dimanche. Quand la foire fut portée à six jours, en 1731, son ouverture se faisait obligatoirement le lundi pour se terminer le samedi. Lorsqu'en 1782, sa durée fut de 15 jours et son ouverture toujours le 1^{er} mai, les deux dimanches inclus amenèrent un aménagement de la part de la Municipalité qui décida que la foire resterait ouverte mais il serait interdit de vendre pendant les offices divins, c'est-à-dire de 9 heures à 10 heures ½ du matin et de 2 heures à 3 heures de l'après-midi. Mais cet aménagement fut jugé *trop en contradiction avec les lois de l'Eglise et de l'Etat* par la Cour du parlement de Metz, aussi promulgua-t-elle, le 26 avril, quelques jours avant l'ouverture de la foire, qu'elle resterait fermée ces dits jours. Après la Révolution, et jusqu'en 1792, l'aménagement de la municipalité proposé à l'époque fut appliqué (ouverture le dimanche sauf durant le service divin). Les foires de Floréal an V et VI ne subirent aucune interruption et, depuis celle de l'an VII (1799), la foire est interrompue les décadi et Fêtes nationales (l'année de 365 jours était divisée en 12 mois de 3 décades de 10 jours. Le dernier jour se nommait le décadi. L'année se terminait par 5 jours complémentaires dits sans-culotides).

Auparavant, les commerçants intéressés se seront fait enregistrer au secrétariat de la mairie et auront indiqué le nombre d'emplacements (consécutifs) souhaité, le plan de la foire avec les emplacements numérotés y étant affichés. Un emplacement correspond toujours à « une longueur de planche », soit environ 3,58 mètres (1 toise et 5 pieds). Sur le ou les emplacements acquis, le marchand est obligé de faire construire, à ses frais, sa « baraque ». Sa forme et sa décoration sont laissées libres à condition de respecter l'alignement et les dimensions indiquées.

C'est une quinzaine de jours avant l'ouverture de la foire, le 25 Germinal, que les emplacements sont mis aux enchères, au plus offrant, dernier enchérisseur et à l'extinction des feux¹⁷, ces adjudications ont lieu en la grande salle de la maison commune. Mais depuis toujours, dans tout lieu, il y a les très bons emplacements, les bons, et les moins bons... et la foire de Metz ne déroge pas à la règle ! Sur l'allée centrale, source de passage, la longueur de planche s'adapte entre 40 et 70 Francs, alors que les positions extrêmes sont assurément

moindres (par exemple la pointe du jardin d'Amour où les premières baraques sont en principe en courant d'air, les différents emplacements sont adjugés entre 4 et 8 Francs. Côté curiosités et cafetiers, les adjudications oscillent entre 2 et 10 Francs, parfois plus).

Les emplacements auront été marqués au sol et numérotés, les constructions¹⁸ débutent en principe aussitôt, afin d'être fin prêt pour l'ouverture. Tous les travaux sont surveillés par l'ingénieur voyer de la ville et par des agents de la police municipale.

Chaque année, les mêmes commerces se retrouvent toujours à peu près aux mêmes emplacements. Les boisseliers, c'est-à-dire les marchands d'ustensiles en bois tels seaux, chaudrons, baquets, etc, les vanniers et les tonneliers, sont toujours regroupés sur la place de l'ex-Intendance (de la Préfecture) où sont aussi installés les faïenciers et les potiers.

Des réverbères mis en place provisoirement seront allumés dès la tombée de la nuit et un corps de garde sera chargé de la sûreté des places.

En attendant l'ouverture de la foire, faisons le tour des baraques. Qui sont les commerçants ? d'où viennent-ils ? que proposent-ils ?

A priori, beaucoup de commerçants de la ville tiennent boutique, les marchands étrangers sont difficiles à dénombrer sur le rôle d'adjudications, car leur origine n'est presque plus indiquée avec la suppression de la distinction des rangs. En cette année 1801, sur les 117 marchands installés sur le champ de foire, une vingtaine d'entre eux

seulement seraient étrangers (ce qui est tout à fait disproportionné par rapport aux foires d'avant la Révolution où ils avoisinaient les 40 % ; par exemple, en mai 1788, sur 242 marchands, 111 sont étrangers).

Quant à leur origine, deux sont de Paris, trois de Nancy, un de Pont-à-Mousson et un d'Étain¹⁹.

¹⁷ Le prix de l'emplacement doit être payé comptant lors de l'adjudication. Les adjudicataires ne peuvent payer seulement que le quarantième du prix en *monnaie de cuivre*, le surplus doit être réglé en *argent blanc*. Les monnaies sont encore assez disparates, il circule du cuivre, de l'or, de l'argent blanc et de l'or et cuivre. Il semble qu'il n'y ait pas de mise à prix de départ, car ce n'est que vers 1830 que l'on fixera la première mise de longueur de planche (à dix Francs avec surenchère d'un Franc ou au-dessus).

¹⁸ Les baraques sont construites par des charpentiers, mais il faudra attendre 1843 pour qu'elles ne soient construites obligatoirement que par des charpentiers patentés (Arrêté concernant la police de la foire du 16 mars 1843).

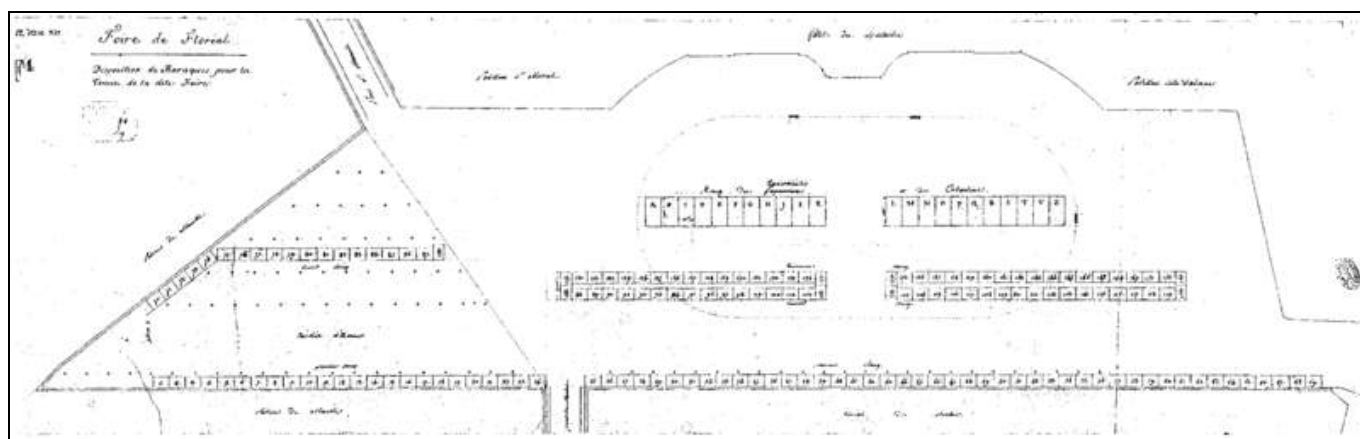
¹⁹ Les marchands non désignés, viennent-ils peut-être, comme avant la Révolution, d'Allemagne, du Luxembourg, d'Alsace, de Mirecourt, Plombières, Bar-le-Duc, Neufchâteau, St-Mihiel, Thiaucourt, Epernay, Reims, Gorze, Besançon, Sedan, etc. Outre la séparation des rangs de marchands étrangers et bourgeois, les rôles d'avant la Révolution indiquent aussi « marchand juif » ou « marchande juive », indication qui n'apparaît plus maintenant.

Quels commerces propose-t-on ? Il y a un opticien, des marchands d'étoffes, de mode, de coton, de mercerie, de draperie, de couvertures, de flanelle, de toiles, de friperie. Il y a aussi la quincaillerie, les outillages en fer, le fer, le cuivre et les batteries de cuisine, la ferblanterie, la bimbelerie, la chapellerie, les cannes et les parapluies, les paniers d'osier, la faïence et la poterie, la librairie, les confiseurs et les cabaretiers (ces derniers regroupés au même endroit).

D'après le règlement de la foire, « les personnes établies sur la foire ne pourront donner aucun jeu dans leurs boutiques ou emplacements, ni souffrir qu'il y soit joué aucun jeu, soit pour de l'argent soit pour

marchandises » et « dès onze heures du soir, tous ceux qui seront établis sur la foire se retireront, fermeront leur boutique et ne pourront y laisser que leurs domestiques ou des personnes de leur famille. Les cabaretiers qui donneraient à boire à des militaires après l'heure de la retraite, ou à d'autres citoyens après dix heures, seront punis d'amendes, et en outre de la démolition de leurs baraques ».

Durant la foire, des personnes vont s'installer avec des jeux²⁰, des tables et des échoppes portatives. Un agent de police est chargé de collecter les sommes dues pour ces emplacements. La totalité varie entre deux et trois cents Francs.



Toujours en Montgolfière, vue de la foire de Floréal an XII (1804)
(Archives municipales de Metz, 4F/b-35)

Arrive enfin le 11 Floréal (1^{er} mai), jour de l'ouverture.

La fréquentation de la foire sera fonction du temps et les affaires seront donc plus ou moins bonnes. Si le temps a été

mauvais durant plusieurs jours, les commerçants demanderont la prolongation de la foire.

En exemple cet arrêté du maire de Metz du 25 floréal an XIII :

« Le maire de la ville, membre de la Légion d'honneur, vu la pétition des marchands établis à la foire, par laquelle ils exposent que le mauvais temps ayant trompé leurs espoirs, ils ont à peine vendu pour leurs frais, mais que le beau temps revenant ils ont lieu de croire qu'ils pourront réparer leurs pertes si on leur permet de continuer de vendre, et demandent qu'il soit accordé une prolongation de huit jours.

²⁰ D'après l'article XVI du règlement cité précédemment, il ne doit s'agir que de jeux pour enfants ou d'adresse auxquels les lots gagnés sont des friandises ou des victuailles.

Considérant que le mauvais temps a en effet empêché la fréquentation de la foire, et que les marchands ont fait des dépenses assez considérables, arrête : que la foire est prolongée jusqu'au vingt-neuf du présent mois inclusivement sans tirer à conséquence pour l'avenir. »

Signé Goussaud

Et pointe le jour fatidique, la foire est terminée.

Les marchands évacuent leurs baraques. Celles-ci doivent être démontées rapidement afin de rendre les lieux aux différents marchés habituels déplacés le temps de la foire²¹. Si des pavés ont été enlevés pour asseoir la construction, leur remise en place sera assurée, sous rétribution, par l'entrepreneur des pavés de la ville.

Les poteaux supportant les réverbères provisoires nécessaires à l'éclairage public sont déposés, et peu après, il ne devrait

rester aucune trace de l'événement, mais il y a toujours la bonne excuse du charpentier pour expliquer le retard...

La deuxième foire annuelle de Fructidor a toujours lieu mais n'a pas l'ampleur de celle de mai et ne perdurera pas avec le nouveau siècle. La dernière a lieu en 1803, les enchères des emplacements n'ayant atteint que 545 Francs²² (dix fois moins qu'en mai)...

— MM. *Cattet*, de Lyon, ont l'honneur de prévenir qu'ils viennent d'établir sur le champ de foire un magasin de draperies, mousselines, soieries et nouveautés en tout genre ; leur assortiment, dans ce moment, se trouve des plus complet en schaals, robes, fichus et gilets en laine, unis, brochés, rayés et à palmettes ; robes de fantaisie, percale à jour et mousseline, gaze, levantine, taffetas, marceline et autres soieries ; drap et casimir fin et superfin, schaals-madras croisés, frangés et brochés en laine, schaals de cachemire de différents prix, et quantité d'autres objets, à très-bas prix. Leurs baraques sont au bout de la grande promenade, à droite, numéros 115, 116 et 117.

— *A l'Aigle impériale, au champ de foire, allée des grands arbres. Vignaud*, marchand de Paris, a l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver avec un très-grand assortiment de porcelaine, cristaux, quincaillerie, faïence fine et bonneterie ; il continue toujours à vendre ses marchandises à raison de 4 francs 75 centimes le lot. Il tient aussi un assortiment de service en porcelaine dorée, flambeaux plaqués, rafraichissoirs en tôle, et glaces pour trumeaux ; le tout au plus juste prix. Il vend des souliers pour femme et mules pour homme à 3 francs la paire ; des souliers pour homme à 4 francs 75 centimes la paire.

Annonces de marchands forains,
Journal du département de la Moselle du 5 mai 1811
(Bibliothèque-Médiathèque de Metz)

²¹ Il s'agit du marché aux bois et charbon, et du marché aux vins (dit la Tappe).

²² 1450 Francs en 1801 et 740 Francs en 1802.

Les années s'écoulent, les foires de mai se succèdent sur la *place des Spectacles*. Nous voici en 1807 !

Il est prévu de construire un sas (écluse) en amont du pont du Saulcy²³ (actuel pont de la Préfecture). En conséquence, la foire ne peut avoir lieu sur son emplacement habituel, elle est donc déplacée au Jardin Boufflers, derrière l'hôtel du Gouvernement²⁴. L'arrêté du maire en date du 27 mars 1807 indique « que cet emplacement se fait aisément sentir : il offre le moyen de rapprocher les boutiques, et depuis l'Esplanade la vue est superbe et la promenade des plus agréables ».

Aussitôt connu le déplacement de la foire, deux cafetiers de Metz s'adressent au maire de la ville : ils projettent de construire au jardin Boufflers, en face de la grande allée, un café²⁵ avec ses dépendances, décoré, selon les plans de l'ingénieur de la ville. Cette construction devra leur appartenir et ils en jouiront gratuitement durant six années, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre. A cette dernière date, le café sera démonté et remisé dans un des dépôts de la ville. La mairie sera chargée de la peinture et de la décoration extérieure. En outre, aucun autre cafetier ne devra être admis sur la foire.

Une convention est signée, car la mairie exécute la peinture extérieure pour la somme de 288 Francs.

Comme à l'habitude, le plan de la foire est affiché au secrétariat de la mairie, et lors de l'enchère des emplacements, il semble que les commerçants soient quelque peu dépaysés, perturbés, déboussolés... où seront les meilleurs emplacements ? où sera l'allée principale de passage ? comment vont circuler les visiteurs et les promeneurs ? Il y a bien un café provisoire prévu en face de la grande allée mais...? Les enchères s'en ressentent et leurs niveaux n'ont aucune comparaison avec les années précédentes à la *Comédie*. Par exemple, les baraques situées sous les arbres, le long de la rue (actuelle) du Juge Michel, s'adjugent en moyenne 14 Francs avec un minimum de 6 Francs et un maximum de 34 et 40 Francs. Dans l'allée centrale faisant face au café, les prix varient de 8 à 32 Francs l'emplacement. Des commerçants semblent avoir fait un choix judicieux lors des enchères : l'un a adjugé six numéros consécutifs dont trois situés à l'entrée du Jardin et les trois autres à l'autre bout de l'allée ; un autre, deux numéros, à gauche et à droite de l'entrée de la grande allée ; un dernier a ses stands de part et d'autre du café. C'est la loterie !

Aussi, pour anticiper sur les prochaines adjudications et clore le sujet, si

²³ *Journal du département de la Moselle*, 31 mars 1807.

Ce sas rachetait la chute créée par le barrage établi au Moyen-Age pour permettre l'alimentation des usines et moulins de la ville (*Historique de la navigation sur la Moselle*, Charles de Vaulx, Le Pays lorrain, 1959, n° 2, pp 55-61), mais était grand consommateur d'eau, et à certaines périodes de l'année causait du tort aux moulins de la ville. D'après Henry Contamine, *op. cit.*, l'intérêt commercial fut assez médiocre (p. 171).

Ce sas existait encore dans les années 1960 et disparut avec la rénovation du quartier des Roches. Son mur latéral, côté place de la Comédie, est toujours visible.

²⁴ Le jardin Boufflers (du nom du duc de Boufflers, 1644-1711, maréchal de France) fut aménagé en 1687.

L'hôtel du Gouvernement érigé sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la Haute-Pierre a été bâti selon les plans du peintre et architecte Ch.-L. Clérisseau de 1776 à 1787. Après avoir abrité les services de l'administration départementale jusqu'en 1807, le bâtiment fut transformé en Palais de Justice.

²⁵ A noter qu'avant la Révolution, sur la pointe du jardin d'Amour, la municipalité installait un café (en planches) pour la durée de la foire et le louait aux enchères. Il fut loué pour la première fois en 1783 par le marchand cafetier Nicolas Bouland. Bien après la Révolution, en 1797, le projet d'un établissement de bain sur la pointe du Quinconce rendit le café *inutilisable* et ses planches furent alors acquises par le cafetier Humbert qui eut l'autorisation de construire son café à l'extrémité du jardin Boufflers attenant au bâtiment de la gendarmerie, sur un emplacement loué 24 livres par an en *espèces métalliques*. Cette « autorisation » arrangeait à point la municipalité car le café allait être installé sur la *partie reculée du jardin Boufflers qui cessera d'être des latrines publiques* (sauvages) *qui empoisonnent la promenade...*

On peut penser que l'affaire ne fut pas rentable (ou bien fut-elle abandonnée), puisqu'en 1807 ce café n'est pas mentionné dans le projet adressé au maire par les deux cafetiers en question.

l'année 1807 avait servi de test, les enchères des années suivantes sont revues à la baisse : le *point central* est découvert, il gravite autour du café : ses deux rangées de part et d'autre de l'allée centrale. L'allée le long de la future rue du Juge Michel n'est plus occupée qu'à moitié et si les premières adjudications se situaient à 14 Francs de moyenne, l'emplacement se solde à 2, 3 ou 4 Francs ! Et pour l'ensemble des emplacements du *point central*, les enchères sont aussi en baisse mais resteront stables, les deux rangées situées dans le prolongement de l'Esplanade sont à peine occupées et se monnaient en moyenne entre 4 et 10 Francs l'emplacement !

Quant à la construction des baraques de la foire, peut-être y avait-il déjà eu des problèmes place de la Comédie, car lors de l'adjudication il est précisé que « les baraques seront construites solidement de manière à prévenir les accidents, à l'effet de quoi il sera posé aux cloisons de flanc et de fond des planches en écharpe clouées à la rencontre de chaque planche. Les adjudicataires se conformeront de surplus à

ce qui leur sera prescrit par l'ingénieur de la ville pour que les constructions soient faites de manière à dissiper toute crainte et à éviter tout danger ». Très bonne initiative, le jardin Boufflers étant situé sur la hauteur et de surcroît en plein vent. Mais les baraques sont-elles à peine occupées « qu'on s'aperçut qu'elles avaient pris charge à défaut de précautions de la part des charpentiers. Il a fallu pour rassurer les marchands et éviter de grands dangers, raffermir par derrière les six principales rangées de boutiques ». Les frais sont pris en compte par la municipalité²⁶.

Y a-t-il quelques jours de mauvais temps ? car la foire est prolongée d'une semaine.

— *Muséum ou Galerie du statuaire et figuriste en cire SALLENEUVE*. Dans la baraque n° 2, à côté de la grande loge des sauteurs, il sera exposé, pendant la foire, un cabinet composé de plusieurs pièces provenant de la grande galerie de Florence, lesquelles ont fait l'admiration dans les principales villes de l'Europe où l'on a eu l'honneur de les exposer.
Le prix d'entrée est de 30 centimes (6 sous).

Journal du département de la Moselle, 5 mai 1811
(Bibliothèque-Médiathèque de Metz)

Dix ans plus tard, en mai 1817, la foire a toujours lieu près du Palais de Justice. La construction du sas au pont de la Préfecture se serait-elle éternisée ?

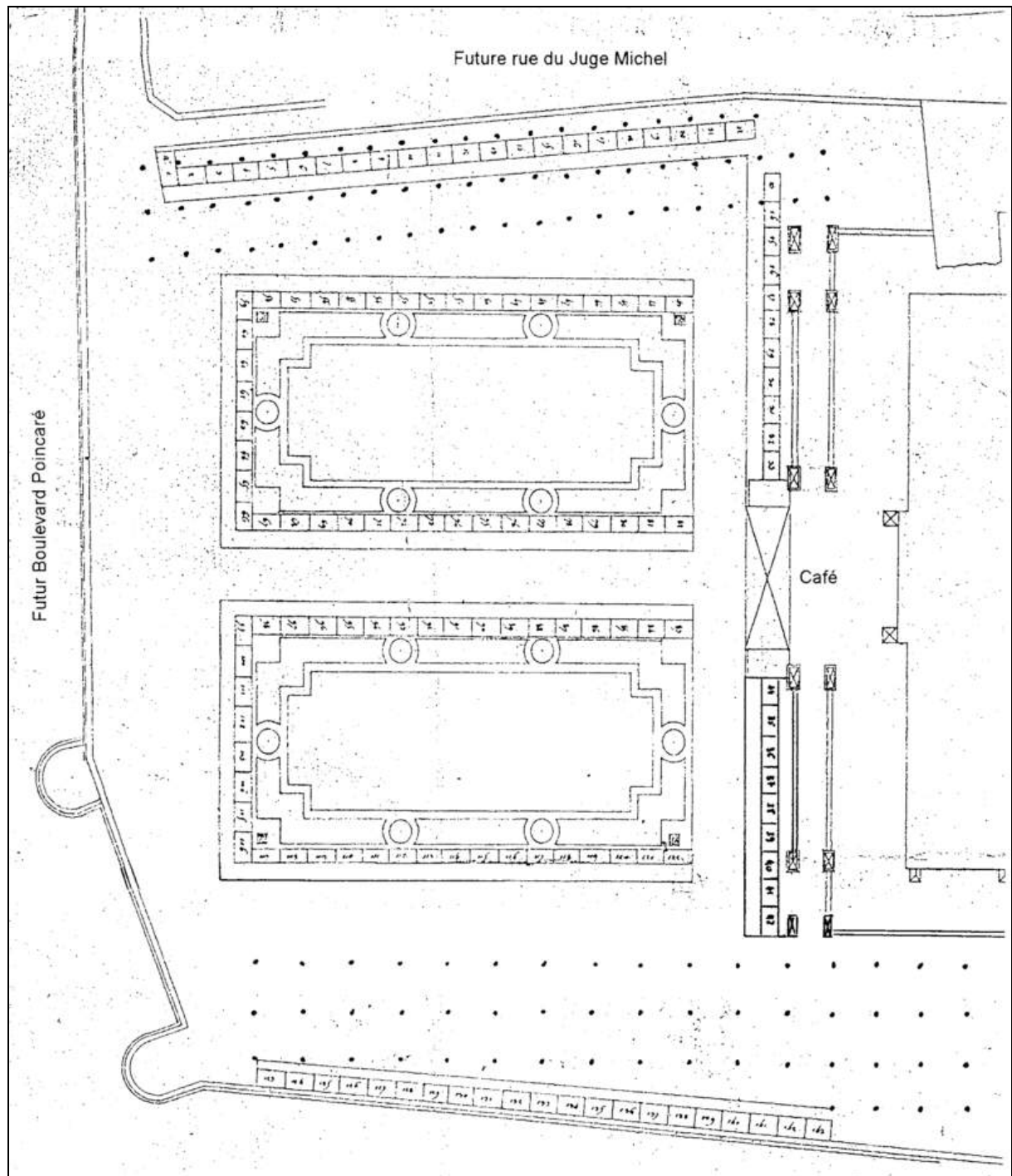
Pas du tout ! elle s'est achevée en octobre 1809²⁷. Il est permis de supposer que l'Esplanade et sa belle promenade ont pesé dans la décision du maintien au Jardin Boufflers, avec toutefois une interruption en 1814 pour les motifs que l'on connaît²⁸. Et depuis 1815, la foire se situe tout en

longueur sur l'Esplanade (qui a successivement pris les noms de Cours Napoléon, Cours Bourbon et Cours Royal) afin de se rapprocher de la place Royale (actuelle place de la République) et des habitations (commerces et cafés).

²⁶ Dossier « Etat des dépenses relatives à la foire de mai de la ville de Metz, 1807 ». Ces dépenses se sont élevées à 389, 43 F de charpente et à 52, 25 F de serrurerie. La totalité des dépenses pour la foire s'élève à 1 141, 68 F et représente le numérotage des emplacements, l'arasement, l'éclairage, le balayage, la garde de la police de sûreté et la peinture de la salle du café. Les adjudications ayant à peine dépassé 2 000 Francs, en comparaison des 4 ou 5 000 Francs de la place de la Comédie, la municipalité perdait au change...

²⁷ Commencés en mai 1807, les travaux se terminèrent en octobre 1809 (A.m. Metz, 30 8).

²⁸ La campagne d'Allemagne se conclut par la défaite de Leipzig (octobre 1813) et le retour vers la France de l'armée poursuivie par les Alliés. Une partie de l'armée passa par Metz en y déposant ses blessés et ses malades. De décembre 1813 à avril 1814, près de 9000 soldats et civils mourront dans Metz de maladie et du typhus. Metz fut mise en état de siège le 3 janvier 1814 et subit un blocus de trois mois (17 janvier-10 avril) par les armées prussiennes et russes. Il n'était plus question de la foire de mai !



La foire au Jardin Boufflers, de 1807 à 1813
(Archives municipales, 4F/b-35/36)

Remarque : Les loges des saltimbanques et autres forains ne sont pas représentées sur les plans consultés de cette époque, elles devraient se situer peut-être le long du rempart (côté futur boulevard Poincaré) ou bien le long de l'Esplanade.

1807-1817, pourquoi pas un petit survol de cette période ?

Si la foire, c'est avant tout le commerce, c'est aussi la découverte et le spectacle²⁹.

Abordant ce sujet pour la première fois, commençons par un petit retour en arrière sur les quelques années qui précèdent la Révolution. A cette époque, les employés de la municipalité ne s'embarrassent pas avec le vocabulaire, le forain *montre* ou *présente* son attraction ou sa curiosité.

Ainsi, en 1784, le sieur Chiariny, danseur de cordes des menus plaisirs du Roi, *présente* une troupe de sauteurs. Dans les baraques voisines, on peut découvrir des figures de cires et des automates ou admirer le sieur Schimené faisant des tours de force avec ses enfants.

En 1785, le sieur Gauthier *montre* des animaux, un tigre et un homme des bois. Une autre baraque *présente* un lion, une autruche et aussi un tigre. Jean le Roux *montre* une chinoise de 14 ans sans bras. La veuve Lubin *montre* des pièces de mécaniques comme le temple de Salomon. Le Sieur Pirouette *présente* les figures de cire des principaux malfaiteurs et scélérats. Une autre baraque *montre* la famille royale et le sérail d'un grand seigneur en figures de cire. L'année suivante, il y a un jeu de bagues³⁰. Le sieur Léonardi *présente* des animaux et un cheval savant.

Puis au fil des années, on *montre* des marionnettes, une petite mécanique de la pucelle d'Orléans, un spectacle de variétés chinoises, l'histoire de Joseph. Jean Herig *montre* un nain. En 1788, un manège de chevaux de bois est installé sur la place de l'Intendance. Cette même année, Jacques Bertholini *montre* un jeune homme sans bras ni jambes. Dans la baraque suivante, on *montre* une fille de 17 ans couverte de tâches de poils d'animaux.

A la foire suivante, le directeur Naimondi *présente* une troupe de petits enfants jouant l'opéra. Un autre spectacle *présente* la Passion. Le mécanicien Dujardin *montre* différentes pièces de mécaniques.

En 1790, François Duguier installe un jeu d'arbalètes.

En 1811, le Musée Salleneuve, grande galerie du statuaire et figuriste en cire, *présente* plusieurs pièces provenant de la grande galerie de Florence : entre autres, les amants *Pirame* et *Thisbé*. On y voit aussi l'exécution en cire de la mobilité des parties du corps humain, chacune d'elles s'enlève et se replace à volonté. On est surtout frappé d'admiration à la vue des deux cavités du thorax et de l'abdomen, qui se divisent en 18 parties... Sur une chasse, une tête de hussard formée d'après nature, ouverte par un anatomiste. On admire aussi *Vénus* endormie avec le petit *Cupidon*, etc. Le prix d'entrée est de 30 centimes (6 sous). On peut voir aussi des figures représentant le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, Louis XVI et toute sa famille, et quantité d'autres monarques et personnages célèbres...

Une ménagerie *telle qu'il n'en est point encore paru à Metz* s'est aussi installée et *présente* des animaux rares provenant des quatre parties du globe : lion, lionne, tigre royal, singe blanc, volière d'oiseaux étrangers de toutes les couleurs. Le propriétaire vend de la graisse d'ours qui a la vertu de guérir de la goutte, des douleurs rhumatismales, des blessures, brûlures, coupures et engelures.

Il y a aussi un funambule, très bien secondé par son épouse, et accompagné par une équipe de jeunes gens, voltigeurs très à l'aise sur le fil de fer et sauteurs de la première force.

²⁹ Il est à noter qu'il était interdit aux entrepreneurs de spectacles de représenter, sous quelque prétexte que ce soit, des comédies, vaudevilles, pantomimes, ballets, ou tout autre ouvrage appartenant à l'art dramatique. Ceci pour ne pas porter préjudice aux salles de théâtre (A.m. Metz 2R 176).

³⁰ C'est l'ancêtre du carrousel : deux planches en croix sur un axe avec à chaque extrémité un cheval de bois (ou plus tard une nacelle pour les dames), entraînées en rotation par la force humaine ou animale, et il faut attraper du bout de la lance tenue à la main un anneau posé sur un support : la bague (*Manèges d'autrefois*, Zeev Gourarier, Flammarion, 1991).

La foire c'est aussi le temps du cirque. Par manque de place, le cirque Franconi s'est installé dans la cour du bâtiment destiné à l'évêché, vis-à-vis le portail de la cathédrale³¹, avec ses chevaux et ses écuyers, un cerf qui passe plusieurs fois à travers le feu, des batailles reconstituées : le pont d'Arcole, avec 50 hommes et

détonations multiples ; des costumes, des scènes militaires, des combats au sabre, des scènes comiques³².

En 1813, on admire la grande troupe italienne d'exercices d'agilité connue sous le nom de *l'Agréable Jeunesse* « qui a eu l'honneur de représenter devant l'empereur d'Autriche au grand théâtre de Vienne ».

En 1818, et depuis même quelques années, des commerçants souhaiteraient que la foire redescende place de la Comédie, d'autres au contraire (ceux des alentours de l'Esplanade) y sont farouchement opposés :

« La promenade attire les habitants de la ville ne pensant faire aucun achat et souvent à la vue des objets, ils se laissent tenter. Tandis que place de la Comédie, on n'y va que pour les emplettes les plus urgentes et l'on remonte à la promenade ce qui fait qu'une partie du temps, la foire est déserte » indiquent-ils dans une lettre au maire.

Les « pour la *Comédie* » s'adressent au maire en ces termes : « Sur l'Esplanade, les commerçants éprouvent de grandes avaries dans leurs marchandises, ils sont exposés à toute l'intempérie du vent : s'il pleut, les objets étalés sont mouillés, si le temps est sec, ils sont couverts de poussière et perdent de leur lustre ; ils ne peuvent plus être vendus facilement et il faut les céder à un prix plus bas. Les frais qu'entraînent le loyer de la place, la construction des baraques et le déplacement des objets sont à peine couverts par la vente », de plus ils précisent que la plupart des marchands habitués à la foire sont déterminés à y

renoncer si celle-ci n'est pas reportée sur son emplacement d'autrefois (place du Théâtre) et proposent de verser 400 Francs à la Caisse de pauvres, sans compter d'autres dons de marchands si le déplacement se réalisait...

Le maire restera sourd, et la foire est simplement déplacée place Royale (de l'autre côté de la *route allant à la porte de la Citadelle*).

De nouvelles baraques sont apparues, et outre les marchands de bas et de lingerie, les marchands fabricants de pipes et les bijoutiers, on découvre des marchands de plats d'étain, d'estampes, d'ombres chinoises, de pain d'épice et de jouets d'enfants.

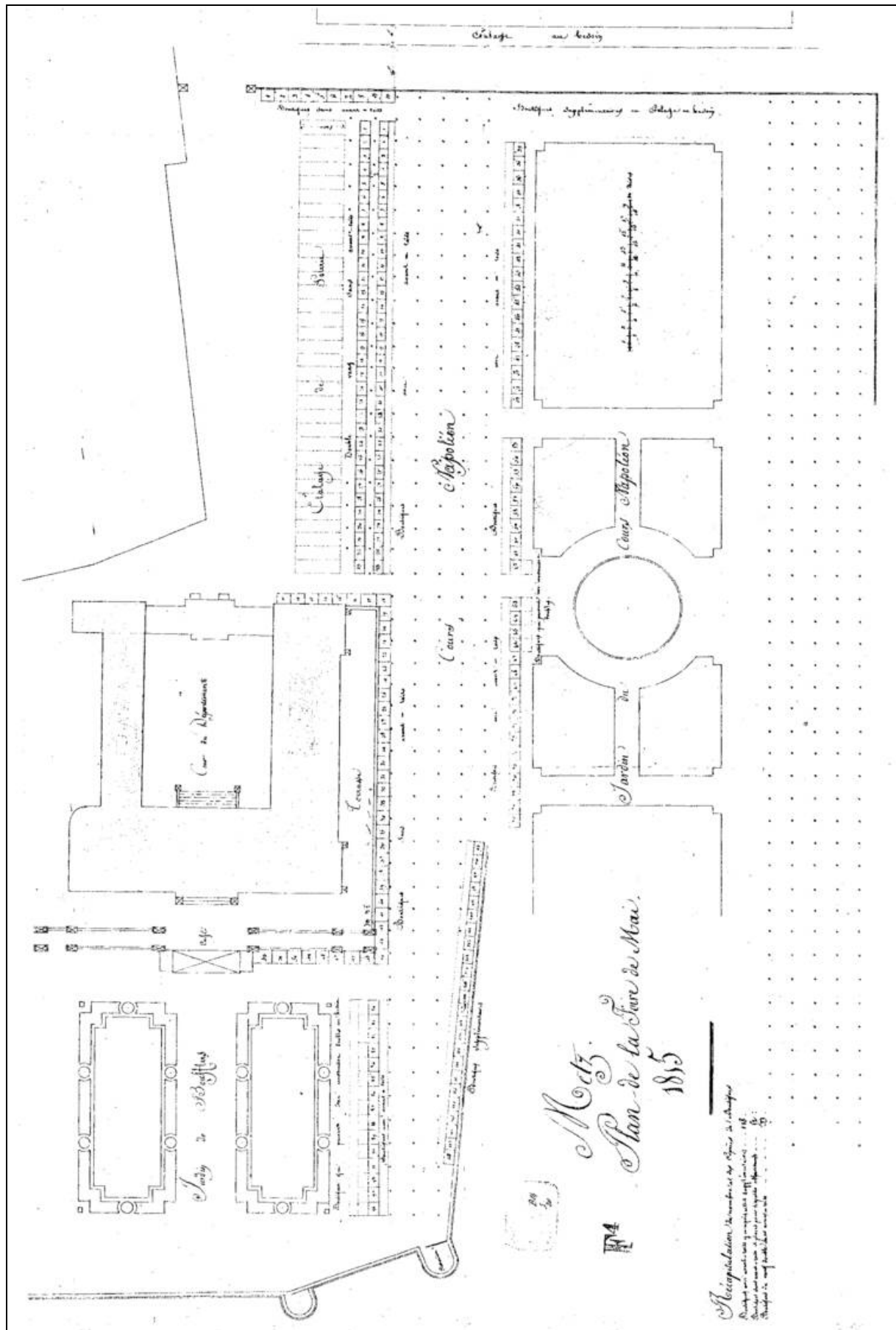
En cette année 1818 est présent un artiste mécanicien de Paris. En 1819, deux libraires sont présents (ayant tous deux leur officine rue des Jardins). Il y a aussi des marchands de sifflets car les spectateurs se rendant au théâtre place de la Comédie s'en équipent afin de siffler les acteurs³³ quand l'occasion se présente.

³¹ La construction d'un palais épiscopal avait débuté en 1785 mais la Révolution stoppa les travaux. En 1811, les lieux sont toujours tels quels (emplacement actuel du marché couvert). Voir à ce sujet la note 38, page 40.

³² L'établissement de ce cirque a fait l'objet de l'autorisation de la Préfecture, de la municipalité et du directeur du théâtre (A.m. Metz, 2R 176). Selon l'article 2, les sieurs Franconi *sont libres de commencer leur spectacle à telles heures qui leur conviendront, mais il sera nécessairement fermé à dix heures du soir, heure à laquelle se fera l'ouverture du spectacle ordinaire et permanent* (le théâtre municipal). L'article 3 autorise des changements d'horaires après accord du directeur du théâtre.

Précisons que les Franconi sont redevables d'une certaine somme vis-à-vis du bureau de bienfaisance (le droit des pauvres), en effet, les recettes des spectacles forains, dits aussi de curiosités, sont soumis à des "prélèvements obligatoires" régis par différentes lois, décrets et arrêtés. A noter qu'à partir de 1813, les directeurs de théâtres auront eux aussi droit à prélèvement sur ces recettes (aide à l'art dramatique). Ce sujet sera développé au moment opportun dans la prochaine Chronique.

³³ *Journal du département de la Moselle*, 5 mai 1819, article « Variétés. Spectacle de Metz ».



La foire de mai sur l'Esplanade, en 1815
(Archives municipales de Metz, 4F/b 35-36)

Le cirque Franconi devient un habitué et excelle en la matière³⁴, il est situé à la Citadelle, en face du quartier des sapeurs. « La foule se porte constamment à son spectacle et chaque jour semble augmenter le nombre de curieux » écrit le *Journal du*

département de la Moselle le 10 mai 1819. Il est même engagé, le 20 mai, à retarder son départ par le directeur du théâtre de la Comédie afin de se produire sur la scène conjointement avec les artistes.

En 1820, la foire est toujours prévue place Royale, du 1^{er} au 15 mai.

A noter que durant le temps de la foire, les parades militaires sont supprimées sur la place, et que le corps de garde du Palais de justice est mis à disposition par le président de la Cour royale pour recevoir la garde de police nécessaire à la surveillance de la foire.

Comme les années précédentes, les négociants qui désirent s'y établir devront se faire inscrire au secrétariat de la mairie jusqu'au 8 avril et l'adjudication des emplacements aura lieu le lundi 10 avril.

Mais coup de théâtre ! le 8 avril, « Considérant que le nombre des marchands qui se sont fait inscrire jusqu'à ce jour, pour tenir la foire de mai, est peu considérable ; qu'en la faisant ouvrir sur la place Royale, elle l'embarrasserait inutilement, lorsque les troupes de la garnison ont besoin d'être exercées dans ce moment ; qu'il importe de ne point retarder leur instruction », le maire, M. de Turmel, arrête que la foire se tiendra au Quinconce, dit le Jardin d'Amour et au besoin sur la place de la Comédie. Les adjudications sont donc remises au 11 avril.

Les commerçants se sont-ils entendus afin de forcer le maire à abdiquer pour la Comédie ? Est-ce simplement une coïncidence ? Voyons :

En 1818, 52 commerçants étaient inscrits et 40 d'entre eux ont adjugé 82 emplacements pour la somme de 1164 Francs.

En 1819, ils étaient 47 inscrits et 37 d'entre eux ont adjugé 61 emplacements, soit la modique somme de 692 Francs.

Ce 8 avril 1820, 49 commerçants sont inscrits sur le registre ! Que sera le résultat des adjudications ? Le maire imagine-t-il le désastre s'il persiste dans la voie ? La solution est-elle la Comédie ? Pourquoi pas...

A la vue du résultat des enchères, peut-être ne peut-on que le féliciter ? En effet, les adjudications du 11 avril totalisent la somme de 1 354 Francs pour 44 commerçants ayant loué 77 emplacements. Le double de l'année précédente et mieux qu'en 1818 !

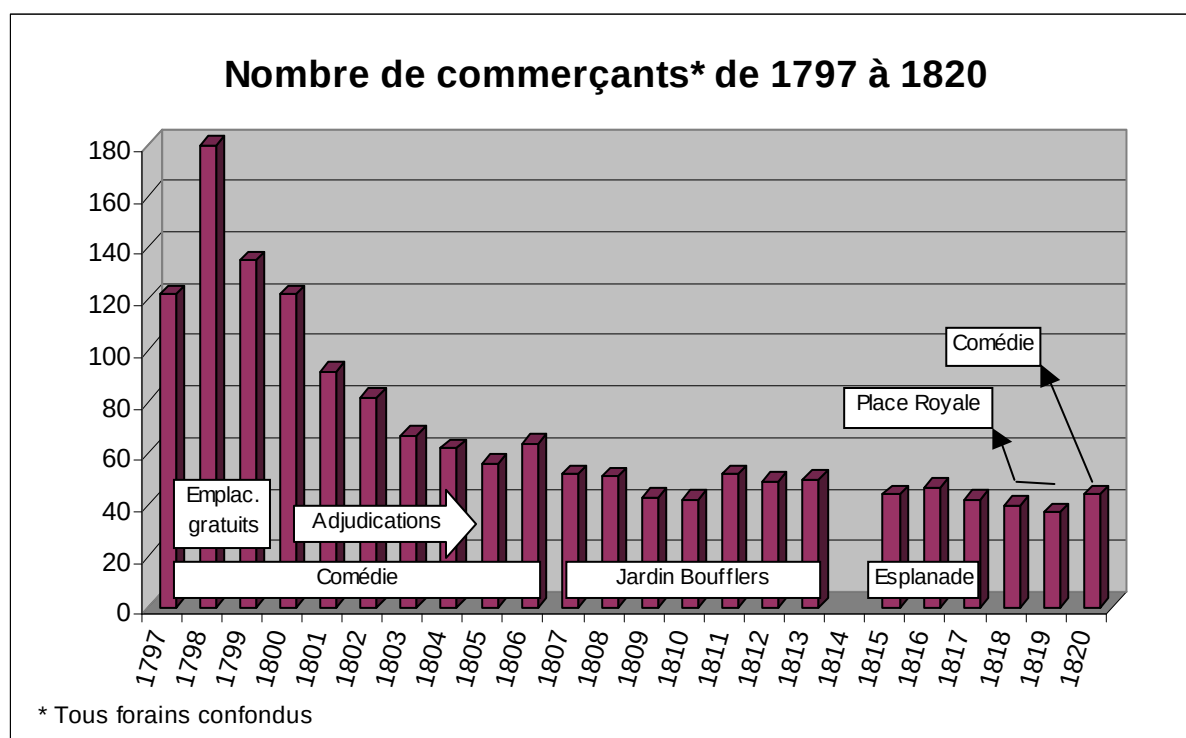
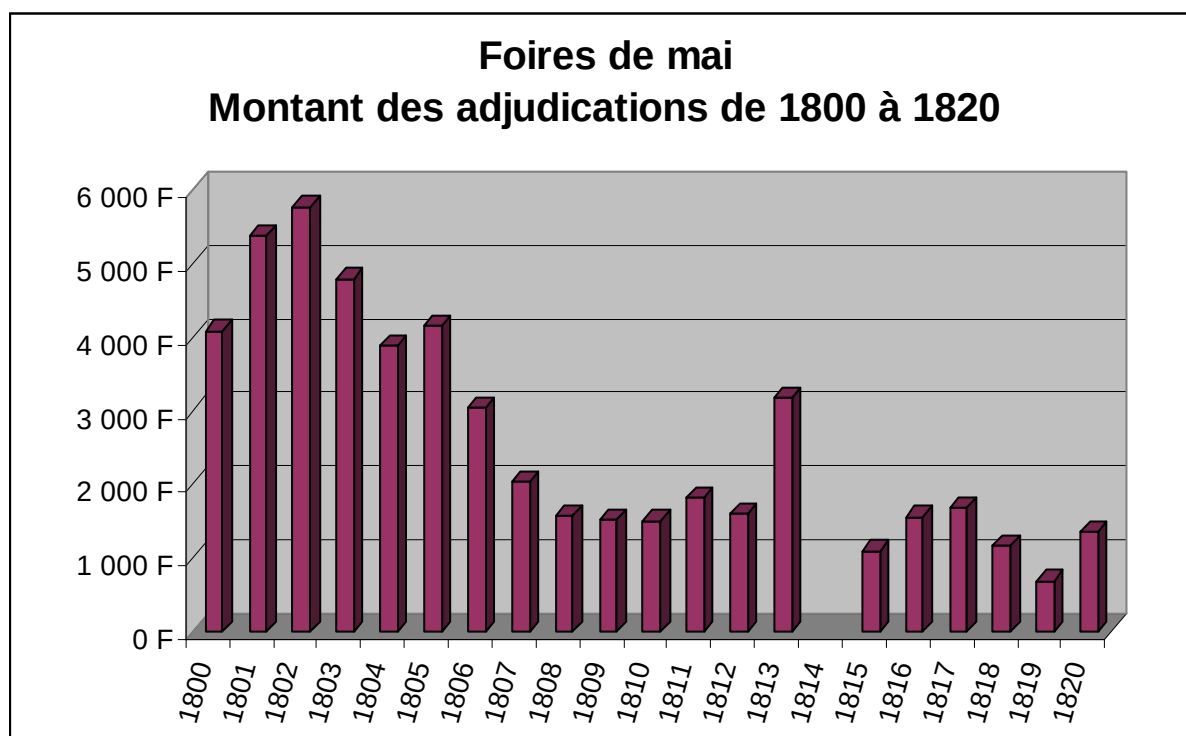
L'année suivante, en 1821, toujours à la Comédie, la foire fait le "score" de 2 049 Francs avec 98 emplacements loués par 51 commerçants.

Et pourtant, « ... jamais foire ne fut plus triste... » écrit le chroniqueur du *Journal du département de la Moselle* le 16 mai 1821.

Résumons son propos : La foire finirait-elle par disparaître ? C'est ce que beaucoup disent et pense le plus grand nombre. Il y a de nombreuses années, durant la foire, la ville jouissait d'une diminution de taxe sur différents objets d'utilité générale, tout le monde attendait ce privilège pour s'approvisionner ou faire les achats de renouvellement de saison. Ce temps d'éclat pour le commerce est passé ! Ce temps de fête pour nos aïeux n'est plus aujourd'hui qu'un but de promenade et de curiosité.

Les commerçants n'attendent plus la foire et déballet dans leur magasin les bonnes marchandises, les nouvelles étoffes, les objets de mode, de goût et d'art. Les

³⁴ Les heures auxquelles le sieur Franconi se proposait de donner son spectacle coïncidaient avec celles du théâtre et allait occasionner nécessairement une perte réelle à la direction du théâtre... qu'il importe de soutenir et de protéger (De plus, fermé depuis près d'un mois pour restauration de la salle, la reprise des spectacles correspondait à l'ouverture de la foire...). Le préfet (qui avait autorisé la venue du cirque) consulta alors, par télégraphe, le ministre de l'Intérieur à Paris, et en attendant sa réponse, il fut décidé que le sieur Franconi ne donneraient pas ses représentations entre 6 heures à 9 heures du soir (A.m. Metz 2R 176).



habitants n'attendent plus, eux aussi, la foire pour faire leurs emplettes. De plus, ils ont peur que les prix y soient plus élevés, ce qui est faux, car les marchands s'établissent à la foire pour avoir du débit et du profit. En gros, il faudrait revenir à l'ancien temps. *Mais le peut-on ? et le voulons-nous ? Ce dernier peut-il imaginer qu'en 2004, les*

maillots de bain se vendront à Noël et les pull-over en été ?

En outre, pour attirer les étrangers, l'administration devrait annoncer au loin la tenue de la foire et louer les emplacements à bas prix.

D'après le chroniqueur, par ces moyens, la chute de la foire pourrait être prévenue, et il

termine son article par ces mots : « Mais ne nous faisons point d'illusion, c'est de nous, plus que d'autres causes, que dépend le maintien et la prospérité d'une coutume trop profitable au pays, pour que chacun ne contribue pas, autant que possible, à sa continuation ».

Pour anticiper sur l'avenir, la foire restera à la *Comédie* huit années consécutives jusqu'en 1827.

Durant ce laps de temps, elle ne semble pas périliter, les commerçants sont toujours en nombre quasi identique sans toutefois franchir le nombre de 50, sauf en 1826 où ils sont 54. Les tables, échoppes portatives et commerçants ambulants n'étant point notés dans les registres consultés.

Et depuis ce temps, les spectacles et les curiosités sont fréquents et habituels sur le champ de foire.

En 1823, des acrobates et funambules sont présents. En 1825, deux ménageries sont installées sur le champ de foire. Dans l'une, on voit « deux serpents de 28 pieds de longueur³⁵ et remarquables par l'éclat de leurs couleurs, un serpent boa, un crocodile du Nil et une collection d'oiseaux de tous les pays ». L'entrée est de 10 sous (50 centimes) pour les premières et de 5 sous pour les secondes.

Dans la seconde, où le prix d'entrée est de 1 Franc pour les premières et de 10 sous pour les secondes, on découvre un rhinocéros, un

éléphant d'Afrique, un lion, un tigre-panthère, un ours blanc, un pélican d'Égypte, et une très grande quantité de singes et de perroquets.

Il y a aussi un *Cosmorama* dans lequel toutes les parties du monde sont visibles, avec leurs monuments et tous les chefs-d'œuvre de l'art et de la nature. Ce *Cosmorama* est éclairé au gaz portatif ; l'entrée est de 50 centimes, et de 25 centimes pour les militaires non gradés et les enfants.

Et pour la seconde fois depuis 1823, le spectacle des pantagoniens³⁶ du sieur Tournier est présent. Tous les jours le spectacle est renouvelé.

Un cirque est aussi installé en face de l'Hôtel de la Préfecture ; il présente des jeux chevaleresques, des exercices de gymnastique, et de grandes pantomimes équestres.

Le cirque de M. Franconi avec ses trente chevaux ne paraîtra à Metz qu'à la mi-juin.

N'oublions surtout pas que la foire c'est encore et toujours les commerçants, on trouve maintenant des marchands de gaufres³⁷, des marchands à prix fixes (tous les lots ont le même prix), des figures de bois, des luthiers, des orfèvres, des marchands de châles, de la dentelle, de la parfumerie, des armuriers, des cristaux, des cordonniers, des brosses, des pendules.

Les marchands étrangers viennent de Paris, Strasbourg, Troyes, Reims, Pont-à-Mousson, Nancy, et même du Tyrol (jouets en bois).

Depuis quelque temps, ça bouge et ça gronde parmi la gent commerçante de la ville ! Il serait enfin temps que la foire quitte la *Comédie* pour l'Esplanade. La "comédie" a assez duré !

Une demande en 1825 de la part des commerçants jouxtant l'Esplanade n'avait pas eu de suite, car arrivée trop tard, les

dispositions habituelles étaient déjà prises, alors ceux-ci réitèrent leur demande l'année suivante, et cette fois-ci dès février.

³⁵ Environ 9 mètres (1 pied = 0,3248 mètres).

³⁶ Spectacle de marionnettes d'origine anglaise et importé à Paris en 1793.

³⁷ L'interdiction de faire du feu dans les boutiques ou baraques du champ de foire apparaît dans l'*Ordonnance concernant la police de la foire* de 1824. Ce n'est qu'en 1834 que l'autorisation sera donnée aux marchands de gaufres de faire du feu dans leur stand, à condition de n'employer que du charbon de bois. Précisons que les marchands de gaufres, limonadiers et cafetiers sont regroupés et éloignés des stands des autres marchands forains.

En résumé : « Leurs établissements sont éloignés du centre de la ville et les privent toute l'année d'une clientèle assez considérable pour couvrir les frais et répondre à leurs intérêts. Les limonadiers de la place de la Comédie seraient peut-être lésés par ces nouvelles dispositions mais ils jouissent de la foire depuis plusieurs années, et proches du spectacle (le théâtre), ils sont à même d'être dédommagés journellement, autre que les quinze jours que dure la foire ». La justification est on ne peut plus juste et nette !

Les commerçants de la place de la Comédie et des rues voisines ayant eu *vent des bruits alarmants* réagissent instantanément. Le contraire eût été anormal et inquiétant !

Les dossiers des Archives Municipales contenant trois missives à ce sujet, il est intéressant de les résumer, ceci permet de fabriquer une photographie de l'époque :

« Depuis que la ville avait irrévocablement désigné la place de la Comédie pour le siège des foires, beaucoup de nouveaux établissements se sont formés, d'autres se sont agrandis, on a construit de nouvelles usines, de nouveaux cafés se sont ouverts, les hôtels et les restaurants ont ajouté à leurs établissements (se sont agrandis). Beaucoup de fortunes se trouveront donc compromises si les foires sont transférées sur l'Esplanade où personne de la ville ne voudra louer sa baraque. Les étrangers ne se montreront certainement pas aussi empressés que précédemment. Les foires décroissent chaque jour, elles s'éteindront cette année.

Les mises de fond pour les approvisionnements de la foire sont déjà réalisées, qui pourra indemniser les commerçants ? »

Précisons que tous les commerçants sont quasiment certains que la foire sera transférée cette année 1828 car il est prévu de construire le marché couvert³⁸, et la place de la Comédie doit être utilisée dès les beaux

jours par les entrepreneurs comme centre de leur entreprise et comme dépôt de pierre.

« Pour concilier les intérêts des commerçants ne pourrait-on pas ne mettre à disposition des entrepreneurs la place de la Comédie qu'à dater du 1^{er} juin 1828 et ce jusqu'au 1^{er} avril 1829 ? » est-il écrit en marge de la lettre ci-dessus datée du 6 février et paraphée par une vingtaine de commerçants.

La seconde lettre, en date du 10 février signée par une douzaine de commerçants, outre les plaidoiries d'usage, entre autres « qu'ils font plus leurs affaires en vingt jours de foire que le restant de l'année » et « que la recette du spectacle (le théâtre) sera diminuée, car beaucoup d'étrangers le fréquentent à cause de la proximité de la foire qui les attire à Metz, et que seule cette époque (de la foire) couvre le déficit causé par la saison d'été » apporte des solutions au chantier du marché couvert : « Le dépôt de pierres pourrait être établi sur la place de Chambre, depuis le corps de garde jusqu'aux premiers escaliers qui conduisent au pâté.

Le marché aux poissons pourrait sans inconvénient se transférer sur le quai St Pierre (actuel quai Félix maréchal) où il aurait de l'eau à volonté (celle de la Moselle ?) et que par cette raison, la fontaine de la place de Chambre ne serait pas épuisée par les marchands de poissons. Un autre dépôt de pierre pourrait être installé sur la place de la Préfecture. »

La troisième lettre provient des marchands étrangers, qui ne peuvent que suivre le mouvement : « La foire doit être maintenue au centre de la ville. A l'Esplanade, elle est éloignée de tout, surtout en cas de mauvais temps ». En outre, ces marchands demandent « que les places soient taxées à un prix quelconque et sans

³⁸ A l'emplacement du marché couvert avait commencé en 1785 la construction d'un palais épiscopal, mais la Révolution stoppa les travaux. Le tout resta en l'état et après divers projets, c'est en 1823 que les plans de transformation pour l'aménagement d'un marché couvert sont approuvés. Inauguré en août 1831, il était alors considéré comme un modèle du genre et un monument unique (P.-E. Wagner, *L'urbanisme à Metz avant 1870, projets et réalisations*, pages 103-135, dans *Urbanisme et architecture en Lorraine – 1830-1930*. Editions Serpenoise, 1982).

enchères comme dans toutes les autres villes où les marchands ont leur place stable. Les marchands absents lors des enchères ne peuvent défendre leurs droits et ce sont ceux de la ville qui s'emparent des places que les marchands étrangers souhaitent. Pour cette raison, beaucoup de marchands étrangers se détournent de la foire de Metz. Nombre de marchands étrangers seraient présents si la demande était acceptée. »

Rien n'y fera, le marché couvert doit être construit. La foire abandonne donc la Comédie pour l'Esplanade.

Les enchères ne sont pas abandonnées. Elles renseignent d'ailleurs qu'en 1828, 67 commerçants louent 121 emplacements au jardin Boufflers, tandis que l'année suivante est plutôt morne : 48 enchères pour 79 emplacements sur le Cour Royal. Aux stands des curiosités, un forain de Troyes *fait voir des nains*.

Le déplacement de la foire sur l'Esplanade va créer un malentendu entre la municipalité et le département de la Guerre. Fin avril 1828, lors de la construction de baraques sur le haut de la place Royale, côté de l'Esplanade, pour les objets de curiosité, les travaux sont arrêtés par l'administration militaire. Pourquoi ?

Sans développer un historique de la place Royale, celle-ci est issue de la démolition, côté ville, d'une partie de la Citadelle et du comblement de ses fossés. C'était alors un terrain militaire, et d'après une loi de la Révolution³⁹, les terrains dégagés étaient cédés à la ville. L'Esplanade et la place Royale ne furent vraiment terminées que vers 1817-1818. Bien avant cette date, avait commencé un bras de fer entre la ville et les militaires quant aux délimitations exactes des propriétés. Après multiples débats, début

1817, le terrain fut attribué aux militaires, mais dans le courant de l'année suivante, le conseil d'Etat annula la cession⁴⁰ et les deux parties en restèrent là (deux foires eurent tout de même lieu sur cette place en 1818 et 1819).

Donc en ce mois d'avril 1828, il s'avère nécessaire de construire quelques baraques (non plus sur le haut de la place le long de la route comme celles déjà commencées, mais plus en avant sur la place), la mairie en a averti les instances militaires, mais le courrier est arrivé au destinataire alors que les travaux sont déjà commencés. Se rendant sur place, le destinataire fait suspendre les travaux. Le même soir, l'adjoint au maire (M. Le Goullon) s'est présenté chez le Lieutenant-général de la Place pour protester de la décision ; rendez-vous fut pris le lendemain matin sur le champ de foire avec ce dernier et le destinataire de la lettre, le maréchal de Camp G., pour régler le différend.

Lors de la visite des lieux, le Lieutenant-général souhaite que les baraques en question soient construites à la suite de celles déjà en place, mais l'un des adjoints (M. Durand) insista pour les installer plus en avant sur la place, le ton monta (sûrement) et ce dernier dit alors que la place Royale était la propriété de la ville, qu'il ne reconnaissait pas les droits du Lieutenant-général, mais qu'il ne pouvait pas résister aux baïonnettes⁴¹. Le diable était lâché...

La conclusion de l'affaire n'est pas connue⁴², elle dut tout de même s'arranger car l'année suivante, les baraques de curiosités furent installées au même endroit de la place Royale

Pour terminer l'historique de la place Royale, une ordonnance royale du 15 mars 1831 affecta les terrains provenant de la

³⁹ Loi du 5 fructidor an V (22 août 1797).

⁴⁰ Ordonnances royales des 31 janvier 1817 et 20 août 1818.

⁴¹ Résumé de la lettre adressée au Maire de Metz, le 8 mai 1828, par le Maréchal de camp, lieutenant du Roi, G. (signature illisible). A.m. Metz, 1O 309 (Place Royale, 1801-1869).

⁴² Un article à ce sujet passa dans l'*Abeille de la Moselle* du 2 mai 1828 (non consultable à Metz car inexistant). D'après les militaires, cet article ne reflète pas la vérité, il est *relevé par la malveillance et la mauvaise foi*.

Citadelle au Ministère de la Guerre, et le 26 avril 1860, une convention entre la ville de le département de la Guerre mis fin à ce long conflit : L'Esplanade appartenait désormais en toute propriété à la ville. La place Royale était propriété du département de la Guerre mais la ville avait *la faculté d'y établir son champ de foire pendant un mois chaque année ou tous les deux ans*, et elle prenait à sa charge, sur toute l'étendue de la place, l'entretien du sol et des ruisseaux⁴³.

En 1830, la place de la Comédie est dégagée par les entrepreneurs, la foire peut de nouveau y avoir lieu. Les commerçants, au nombre de 56, ont loué 105 emplacements ; les étrangers sont en nombre important, cinq marchands sont de Paris : parfums, bijoux, nouveautés et confection ; cinq sont de Troyes : rasoirs, quincaillerie, coutellerie ; les autres viennent de Pont-à-Mousson, Nancy, Lunéville, Reims et du Tyrol (jouets en bois).

Les curiosités et les spectacles habituels sont présents (écuyers, danseurs de cordes, pantomime, ballets, polyrama...), mais le journal⁴⁴ ne fait état que du diorama départemental de M. Coutolen. Ce diorama *qui exige des dépenses considérables de transport* est installé en face du théâtre dans un vaste local formant un salon tournant sur pivot, décoré dans un goût le plus moderne et entouré de tous les accessoires nécessaires. Deux collections composées chacune de quatre tableaux sont présentées au public. Les tableaux sont peints sur des toiles dont les proportions semblent défier le pinceau et où tous les moindres détails sont présents. Le diorama est visible chaque soir de six à dix heures, le prix d'entrée est de 75 centimes pour les stalles et 40 centimes pour l'estrade.

D'après le journaliste, deux tableaux atteignent un rare degré de perfection : la vue de Paris prise de la fenêtre du Musée royal et le port de Marseille.

De retour à la Comédie, la foire va y demeurer jusqu'en 1833. Que se passe-t-il durant ces années ?

En 1831, le sieur Pianet présente une jument éthiopienne venant du désert du Sahara et dont l'espèce n'est jamais parue en Europe. Elle n'a ni poil ni crin, sa queue ressemble à celle d'un rhinocéros, ses plis sur le cou font son ornement. Sa taille est de 4 pieds 9 pouces (1,54 m). Mais ce n'est pas tout ! Cette rare jument est accompagnée d'une *femme sauvage anthropophage*, arrivant du Brésil. Son corps est couvert de nombreuses blessures faites par des flèches, des baïonnettes, des coups de sabres et des armes à feu. Elle porte sur l'épaule gauche la marque de l'empereur du Brésil qui l'a tenue en esclavage. « Cette sauvage mange du poisson vivant et des viandes crues » indique le journal du 9 mai 1831 avant de préciser que « cette sauvage et la jument sont deux objets dignes de l'attention des curieux ». Il y a aussi un magicien, *le magicien d'Égypte* « qui reçoit une décharge de six

coups de fusil chargés à balle, sans s'émouvoir ».

Citons aussi le sieur Dayné, de Dijon, qui, sous sa loge de toile de 35 sur 28 pieds, « fait voir la tentation de St Antoine ».

Sont présents aussi, entre autres, les cirques Franconi et Robba-Vidal, ainsi qu'un *néorama* qui présente des tableaux des journées de juillet 1830 à Paris.

La foire touche à sa fin ; le journal du 18 mai dresse le tableau : « Nos élégantes et nos fashionables ont pu embellir de leur présence cette promenade à la mode ; l'assemblée était nombreuse et brillante, on admirait à l'envi cet essaim de beautés dont les grâces et les attraits, joints à des toilettes de bon goût, excitaient l'admiration. Dans peu de jours, le jardin d'Amour sera abandonné, les promeneurs retourneront à l'Esplanade... »

⁴³ A.m. Metz, 10 67 (Esplanade, convention entre la ville et le Génie militaire, 1858-1860).

⁴⁴ *Journal du département de la Moselle*, 25 et 28 avril, 9 et 16 mai 1830.

Début 1832. Pourquoi la foire devrait-elle rester à la *Comédie* ?

En février, deux lettres pétitions signées par quelque 40 et 80 commerçants des environs de la place Royale sont remises au Maire. Les raisons ou les explications sont légitimes : « ... place de la Comédie, la circulation y est interdite pendant vingt jours, l'Esplanade ou la place Royale n'ont pas ces désagréments et présentent donc tous les avantages, il est injuste qu'un quartier soit favorisé au détriment d'un autre, tous les citoyens paient l'impôt... »

La seconde lettre explique que « l'Esplanade est plantée d'arbres dont l'ombrage est un attrait dans la saison de chaleur ; les baraques peuvent être construites sur une même ligne, ce qui donne à chacun la même chance de vente. La place de la Comédie : terrain rétréci qui permet à peine d'approcher les baraques quand vient l'heure la plus favorable à la vente, peu d'arbres qui présentent un abri contre l'ardeur de la chaleur, un vent du nord qui soulève des tourbillons de poussière aussi incommodes aux promeneurs que nuisibles à la marchandise, une humidité inévitable qui détériore tous les produits en métaux, l'inconvénient de plusieurs rangées de boutiques, ce qui établit une sorte de privilège entre les emplacements. En outre, le quartier de la Comédie reçoit le voisinage de la salle de spectacle, du marché couvert et autres établissements publics... »

Nous savons que lorsque la foire se situe place Royale, les exercices et l'instruction militaire sont supprimés, aussi, une troisième lettre projette « d'installer les baraques sur une seule rangée disposée sur le front de bandière, tangentes aux bornes de la route et dans l'alignement du petit pavillon royal de la Citadelle afin de ne pas gêner l'instruction militaire, les revues et les exercices militaires qui pourront toujours continuer sur la place sans entraver le commerce... ». Lettres mortes... la foire de mai aura lieu à la *Comédie*.

Pour cette année 1832, il faut rappeler que le choléra, venant d'Asie, a fait son apparition en Europe en juillet 1831⁴⁵. C'est l'horreur ! Des centaines de morts chaque jour. La France est atteinte fin mars 1832 avec plusieurs cas déclarés à Paris. Le 17 avril, plus de 3200 Parisiens sont déjà morts. Fin avril début mai, le choléra-morbus se répand en Lorraine et à Metz. Fin mai, la ville compte déjà 16 décès. L'épidémie va durer 4 mois. Le 4 septembre 1832, la *Gazette de Lorraine* écrit « qu'aucun nouveau cas de choléra ni aucun décès n'est à constater depuis le 31 août et que l'on peut considérer que la maladie a cessé à Metz ». Il y aura eu 1805 personnes atteintes et 793 décès⁴⁶.

Aussi, pour des raisons commerciales évidentes, la foire n'a pu être annulée. Les marchands sont en nombre moindre, les feuillets font état de 41 commerçants et 5 potiers et faïenciers. Les étrangers sont tout de même présents malgré l'épidémie naissante à Metz en ce début mai, ils sont onze dont quatre de Paris.

Lors des adjudications, l'administration s'est occupée en particulier du marchand de gaufres, du limonadier et du cafetier : « Il devra y avoir un endroit attenant destiné à recevoir des baquets pour uriner, on devra y placer de l'eau et les faire vider tous les jours à la Moselle ». Pour la question hygiène, que faisait-on les années précédentes ?...

L'allée des curiosités ne fait pas défaut : un diapanorama (de Sedan) et un panorama (de Troyes). En outre, M. Laloumed, de Paris, *fait voir un phénomène* : le buste vivant !

C'est une jeune Marseillaise, âgée de 19 ans, qui a un physique très agréable ; la nature ne lui ayant donné ni jambes ni cuisses ; deux boules de chair sans os lui en tiennent lieu. A l'extrémité de ces boules se trouvent placés deux boutons qu'elle fait mouvoir à volonté. Elle n'a que quatre doigts à la main droite, et les deux du milieu sont joints ensemble ; à la main gauche, elle a cinq

⁴⁵ *Chronique du choléra (1831-1832)*, Olivier Vinciennes, *Le Pays lorrain*, N°4-1968, pages 147-165.

⁴⁶ *La population de la Moselle au XIX^e siècle*, Pierre Brasme, Ed. Serpenoise, Metz, 2000, pages 56-57.

doigts et six ongles. Cette jeune Marseillaise possède plusieurs talents d'agrément, tels que dessin, broderie et musique. Elle parle aussi différentes langues.



Indépendant de la Moselle, 18 mai 1832
(Bibliothèque-Médiathèque de Metz)

L'année suivante, le journal du 26 avril 1833 indique que « selon toutes les apparences, les foires de Metz seront brillantes. Nos voisins des villes environnantes et des communes rurales, veulent se dédommager de la privation que leur imposait, l'an dernier, la présence du choléra dans nos murs » et annonce aussi l'arrivée de plusieurs marchands étrangers bien achalandés et une riche collection de curiosités telles que pantagoniens, funambules, phénomènes vivants, cirque, bêtes féroces, baladins, salon de figures, marionnettes. De quoi attirer nombre de visiteurs.

Mais ce n'est pas tout ! Le *diorama départemental* de 1830 a fait un émule. Et pas n'importe qui ! Le diorama installé cette année sur le champ de foire est l'œuvre de Laurent Charles Maréchal, célèbre pastelliste et peintre verrier messin⁴⁷. Cette exposition ayant été improvisée (d'après le *Journal de la Moselle*), le premier jour, quelques défauts apparaissent dans le mécanisme et nuisent à l'effet des tableaux, notamment un excès de lumière. Aussi, après quelques améliorations et modifications, les tableaux présentés : vue intérieure de la cathédrale de Metz, vue du bassin de la

Moselle et de la ville de Metz prise des hauteurs de Saint-Julien, intérieur des forges de Hayange, une vue de Luxembourg, une vue d'Alger, sont d'une pure merveille⁴⁸.

Quant à la foire elle-même, et comme le pressentait le journaliste, elle est inhabituelle et bien fournie. Si lors des adjudications, 44 commerçants seulement⁴⁹ louent quelque 80 emplacements, une foule se réveille les jours suivants : on note plus de cent personnes supplémentaires sur les feuillets, dont M. Maréchal. Parmi ces retardataires, outre les commerçants et les curiosités, on compte 19 échoppes, 43 tables, 7 brancards et une voiture. Et absents depuis des décennies (dans les rôles d'adjudications), apparaissent ou réapparaissent... les chevaux de bois.

Si nous pouvions voyager dans le temps... nous arriverions par l'un des quatre ponts qui conduisent aux foires. L'on s'arrêterait devant chaque étalage, nous admirerions la collection de pain d'épices de *Willotte*, les bijoux apportés de Paris par *Gonon*, les marchands en toilettes de cérémonie, les jolis dessins exposés par les frères *Fietta* chez qui on trouve une vue lithographiée du Jardin d'Amour, le riche assortiment de pendules de *Sotiau*, les parfums et les pâtes de Sérail apportés de la rue de Rivoli par les Turcs. Une musique assourdissante nous attirerait vers les curiosités, des harangueurs nous inviteraient à pénétrer sous leur tente pour être initiés à bien des secrets. Sous une autre tente, nous verrions des acrobates et la maîtresse de maison, avec sa grossesse bien avancée, sauter avec légèreté et grâce sur une corde. *Elle a déjà formé sept funambules, celui-ci sera le huitième...*

N'oublions pas le diorama de Maréchal ! Et après avoir fait ce grand tour des foires, nous mangerions une gaufre et boirions une limonade bien fraîche et nous louerions une chaise⁵⁰ à l'ombre d'un marronnier pour

⁴⁷ A son sujet, voir *La Moselle et ses artistes*, Pierre Brasme, Editions Serpenoise, 2002, pages 151-157.

⁴⁸ Ce diorama est parfaitement décrit (et critiqué) dans le *Journal de la Moselle* des 15, 17 et 24 mai 1833.

⁴⁹ Ne sont pas inclus dans les commerçants, les curiosités, marchands de gaufres et cafetiers.

nous reposer et jouir de la vue de nos élégantes...

A onze heures du soir, la foire est désertée, c'est la retraite. La garde entre en action *pour la sûreté des marchands de la foire*. Le chef de poste fera exécuter des

patrouilles de temps à autre durant la nuit. Elles arrêteront toutes personnes suspectes ainsi que celles qui commettraient des délits. Prévues du 1^{er} au 15 mai, la foire est prolongée jusqu'au dimanche 19.

Fin de la première partie.

Dans les prochaines *Chroniques du Graoully* n°15, nous prendrons connaissance de l'importante décision prise par la Municipalité en 1834 : la foire de mai aura lieu alternativement sur la place de la Comédie et sur l'Esplanade.

En attendant 1861, l'année de l'Exposition universelle (de Metz) qui provoque quelques « ennuis et agacements » aux commerçants, le sujet ébauché en 1811 lors de la venue du cirque Franconi sera développé : le droit des pauvres.

Enfin, après quelques anecdotes et visites rendues annuellement aux commerçants et forains de la Comédie et de l'Esplanade, nous arriverons à la foire de 1870 : à peine est-elle terminée que la guerre franco-allemande se déclenche. Quelques mois plus tard, bien que les Prussiens soient à la tête des différentes administrations de la ville, la municipalité de Metz est restée entièrement française et le mois de mai 1871 verra se dérouler la dernière foire de mai « sous le régime français ». C'est durant cette foire, le 10 mai, que le traité de Paix de Francfort sera signé...

L'année suivante, en 1872, la foire de mai aura pris le nom de *Maimesse*, mais ceci est une tout autre histoire...

Philippe THOEN

Sources :

Archives municipale de Metz :
HH 179-181 : Foires de mai 1722 - 1798
4F/a 28-32 : Foires de 1790 - 1800
4F/b 35-40 : Foires de 1801 à 1845

2R 84-176 : Théâtre et Spectacles forains
3 O 8 : Construction du sas en amont du pont de la Préfecture
1 O 67 : Esplanade et place Royale, convention avec le Génie militaire
1 O 309 : Place Royale 1801-1869

1 I 35 : Police locale, foires et marchés, 1790-an VIII
1 I 95-96 : Police de la foire 1826-1870
1 Q 13-15 : Bureau de bienfaisance 1801-1870

Journaux d'époque (collections de la Bibliothèque-Médiathèque de Metz) :
Journal du département de la Moselle 1807-1830
L'Indicateur de l'Est 1831
L'Indépendant de la Moselle 1831-1833
Courrier de la Moselle 1829-1833
Gazette de Lorraine 1832-1833

⁵⁰ Les chaises sont mises aux enchères comme les emplacements. Pour cette année 1833, elles sont adjugées à MM. Boury et Talard pour 100 Francs. Somme très importante ! En comparaison : les chaises font partie des deuxièmes enchères (retardataires), sur les 102 adjudications qui totalisent 727 Francs, les chaises représentent donc 14 %. M. Maréchal pour l'emplacement de son diorama a payé 40 Francs. L'emplacement des chevaux de bois s'est loué seulement 20 Francs.

C'est en 1781 qu'apparaît la première adjudication pour le droit de louer des chaises pendant trois ans sur la promenade d'Armentières (Esplanade côté sud), ainsi que sur les autres promenades publiques et sur la foire.